

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)



## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|                                       |                                                                                                        |                            |                                                                                                        |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom:</b>                           | AUTORF 6X340G ENAMEL GLOSS BLACK                                                                       | <b>Date de Révision:</b>   | 8/6/2015                                                                                               |
| <b>Product Identifier:</b>            | 258409                                                                                                 | <b>Société/Entreprise:</b> | Nouvelles CE                                                                                           |
| <b>Classe/Utilisation du Produit:</b> | Topcoat/Aerosol                                                                                        |                            |                                                                                                        |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Consumer Brands Canada (RCBC)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Consumer Brands Canada (RCBC)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des affaires réglementaires                                                                    |                            |                                                                                                        |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | Hotline de 24 heures: 847-367-7700                                                                     |                            |                                                                                                        |

## 2. Identification des dangers

Classement de la  
Préparation

Symboles du produit



**Mention d'avertissement**  
Danger

### Dangers spécifiques

70% Du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                                    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aérosol inflammable, catégorie 1                   | H222 | Aérosol extrêmement inflammable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Irritation de la peau, catégorie 2                 | H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Irritation oculaire, catégorie 2                   | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4        | H332 | Nocif par inhalation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, NE           | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1B | H340 | Peut induire des anomalies génétiques. Classé mutagène de catégorie 1 si un ingrédient est présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1%. S'applique aux liquides, aux solides (unités en m/m) et aux gaz (v/v). La substance peut également avoir sa propre limite d'exposition. Les voies d'exposition dépendent de la forme de l'ingrédient. |
| Cancérogénicité, catégorie 1B                      | H350 | Peut provoquer le cancer. Classé cancérogène de catégorie 1 sur la base des données épidémiologiques et/ou animales. Les mélanges sont classés cancérogènes lorsqu'au moins 1 ingrédient a été classé cancérogène et est présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1%. Les voies d'exposition dépendent de la forme de l'ingrédient.           |

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P201           | Se procurer les instructions avant utilisation.                                                                                                                                                                      |
| P211           | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.                                                                                                                                            |
| P251           | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.                                                                                                                                                                        |
| P261           | Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, ou aérosols.                                                                                                                                   |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                                                                          |
| P281           | Utiliser l'équipement de protection individuel requis.                                                                                                                                                               |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.                                                                                                                                               |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                        |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                                                                                                                                                             |
| P362           | Enlever les vêtements contaminés.                                                                                                                                                                                    |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                                                                                                                               |
| P410+P412      | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.                                                                                                                         |

**3. Information sur les composants****SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <b><u>Nom chimique</u></b>            | <b><u>N° CAS</u></b> | <b><u>Wt.%<br/>Range</u></b> | <b><u>Symbols GHS</u></b> | <b><u>Phrases GHS</u></b> |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Acétone                               | 67-64-1              | 10-25                        | GHS02-GHS07               | H225-319-336              |
| Propane                               | 74-98-6              | 10-25                        | Aucune information.       | Aucune information.       |
| Acétate de n-Butyle                   | 123-86-4             | 10-25                        | GHS02-GHS07               | H226-336                  |
| Xylène                                | 1330-20-7            | 2.5-10                       | GHS02-GHS07               | H226-312-315-332          |
| N-Butane                              | 106-97-8             | 2.5-10                       | Aucune information.       | Aucune information.       |
| Sulfate de Baryum                     | 7727-43-7            | 2.5-10                       | Aucune information.       | Aucune information.       |
| Éther de Monobutyl de propylèneglycol | 5131-66-8            | 2.5-10                       | GHS07                     | H302-315-319              |
| Éthylbenzène                          | 100-41-4             | 1.0-2.5                      | GHS02-GHS07               | H225-332                  |
| Noir de Carbone                       | 1333-86-4            | 1.0-2.5                      | Aucune information.       | Aucune information.       |
| Solvant Stoddard                      | 8052-41-3            | 0.1-1.0                      | GHS08                     | H304-340-350-372          |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger      | 64742-95-6           | 0.1-1.0                      | GHS07-GHS08               | H304-332-340-350          |

**4. Premiers secours**

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: POINT D'ECLAIR EST INFÉRIEUR DE -3°C. DANGER!**

**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE!** L'eau pulvérisée pourrait s'avérer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire éclater le contenant. Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion noté.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Du matériel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait être utilisé. Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Isoler l'endroit dangereux et empêcher le personnel qui n'est pas essentiel ou qui n'est pas protégé d'accéder aux lieux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité du produit et sur les étiquettes, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer à plus de 49 degrés C (120 degrés F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et protégés en conséquence. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

| Nom chimique                          | N° CAS     | % du poids moins que | ACGIH TLV-TWA | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA | OSHA PEL-CEILING |
|---------------------------------------|------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|------------------|
| Acétone                               | 67-64-1    | 25.0                 | 500 ppm       | 750 ppm        | 1000 ppm     | N.E.             |
| Propane                               | 74-98-6    | 20.0                 | 1000 ppm      | N.E.           | 1000 ppm     | N.E.             |
| Acétate de n-Butyle                   | 123-86-4   | 15.0                 | 150 ppm       | 200 ppm        | 150 ppm      | N.E.             |
| Xylène                                | 1330-20-7  | 10.0                 | 100 ppm       | 150 ppm        | 100 ppm      | N.E.             |
| N-Butane                              | 106-97-8   | 10.0                 | N.E.          | 1000 ppm       | N.E.         | N.E.             |
| Sulfate de Baryum                     | 7727-43-7  | 10.0                 | 5 mg/m3       | N.E.           | 15 mg/m3     | N.E.             |
| Éther de Monobutyl de propylèneglycol | 5131-66-8  | 5.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |
| Éthylbenzène                          | 100-41-4   | 5.0                  | 20 ppm        | N.E.           | 100 ppm      | N.E.             |
| Noir de Carbone                       | 1333-86-4  | 5.0                  | 3 mg/m3       | N.E.           | 3.5 mg/m3    | N.E.             |
| Solvant Stoddard                      | 8052-41-3  | 1.0                  | 100 ppm       | N.E.           | 500 ppm      | N.E.             |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger      | 64742-95-6 | 1.0                  | N.E.          | N.E.           | N.E.         | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Maintenez la dilution générale de la ventilation locale d'échappement en volume et distribution pour garder le TLV des ingrédients dangereux au-dessous des limites acceptables. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                             |                                             |               |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>            | Jet en brume                | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur :</b>                      | Comme un solvant            | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Relative Density:</b>            | 0.800                       | <b>pH:</b>                                  | N.A           |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>   | Non déterminé               | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Pue                         | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Decomposition Temp., °C:</b>     | Non déterminé               | <b>Explosive Limits, vol%:</b>              | 1.0 - 13.0    |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | -24 - 537                   | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | -96           |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion      | <b>Auto-ignition Temp., °C:</b>             | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus rapidement que l'Éther | <b>Pression de vapeur, mmHg:</b>            | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air        |                                             |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Évitez le contact avec les acides forts et les bases fortes. Éviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** Peut provoquer une irritation cutanée. Il pourrait se produire des réactions allergiques.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingère.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Peut causer des troubles du système nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillée) et/ou des lésions. Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. Contient du noir de carbone. On a observé une inflammation chronique, une fibrose pulmonaire et des tumeurs aux poumons chez certains rats ayant été exposés pendant de longues périodes à des concentrations excessives de noir de carbone et à plusieurs particules de poussière fines insolubles. On n'a pas observé de tumeur chez d'autres espèces animales (souris et hamster) dans des circonstances et des conditions d'étude similaires. Des études épidémiologiques portant sur des travailleurs Nord-Américains n'ont indiqué aucun effet néfaste sur la santé cliniquement significatif découlant de l'exposition professionnelle au noir de carbone. Le noir de carbone figure sur la liste du CIRC dans la classe 2B - <Possiblement cancérogène pour les humains> et l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) a proposé de le mettre dans la classe A4 - <Non classé en tant que cancérogène pour les humains>. Une exposition importante n'est pas prévue lors de l'application au pinceau ou lors du séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière provenant du

sablage repete de surfaces ou au brouillard de pulverisation et de la concentration actuelle de noir de carbone dans la formule. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B).

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

#### Valeurs de toxicité aiguë

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| N° CAS     | Nom chimique                          | LD50 par voie orale | LD50 par voie cutanée | Vapeur CL50    |
|------------|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------|
| 67-64-1    | Acétone                               | N.I.                | N.I.                  | 50.1 mg/L Rat  |
| 74-98-6    | Propane                               | N.I.                | N.I.                  | 658 mg/L Rat   |
| 123-86-4   | Acétate de n-Butyle                   | N.I.                | >17600 mg/kg Rabbit   | N.I.           |
| 1330-20-7  | Xylène                                | 4300 mg/kg Rat      | N.I.                  | 47635 mg/L Rat |
| 106-97-8   | N-Butane                              | N.I.                | N.I.                  | 658 mg/L Rat   |
| 5131-66-8  | Éther de Monobutyl de propylèneglycol | 1900 mg/kg Rat      | N.I.                  | N.I.           |
| 100-41-4   | Éthylbenzène                          | 3500 mg/kg Rat      | 15354 mg/kg Rabbit    | 17.2 mg/L Rat  |
| 64742-95-6 | Solvant Naphta, Aromatique Léger      | N.I.                | >2000 mg/kg Rabbit    | N.I.           |

N.I. - Aucune Information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**Informations sur l'évacuation:** Eliminer le produit conformément aux reglements et ordonnances municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les egouts.

## 14. Informations relatives au transport

|                     | National (USDOT)                           | International (IMDG) | Aérien (IATA)        | TDG (Canada)                               |
|---------------------|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------------|
| UN Number:          | N.A                                        | 1950                 | 1950                 | N.A                                        |
| Nom UN::            | Peindre les produits en quantités limitées | Aérosol, inflammable | Aérosol, inflammable | Peindre les produits en quantités limitées |
| Classe de danger :  | N.A                                        | 2.1                  | 2.1                  | N.A                                        |
| Groupe d'emballage: | N.A                                        | N.A                  | N.A                  | N.A                                        |
| Quantité Limitée:   | Oui                                        | Oui                  | Oui                  | Oui                                        |

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Risque d'incendie, Pression, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

#### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| Nom chimique | N° CAS    |
|--------------|-----------|
| Xylène       | 1330-20-7 |
| Éthylbenzène | 100-41-4  |

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

**16. Autres informations****Evaluations HMIS****Santé:** 2\* **Inflammabilité:** 4 **Risque physique:** 0 **Protection individuelle:** X**Classements NFPA****Santé:** 2 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité:** 0**LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS, g/L:** 542**CE DATE DE RÉVISION:** 8/6/2015**MOTIF DE LA RÉVISION:**

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Rust-Oleum Consumer Brands Canada estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Consumer Brands Canada ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.